



## Quelles évolutions de la loi sur l'IVG aujourd'hui ?

Audition, 23/05/2018, Commission Justice de la Chambre

### *Présentation*

Vie Féminine est un mouvement féministe d'éducation permanente qui rassemble à Bruxelles et en Wallonie, un large réseau de femmes d'âges, de cultures et d'origines différentes. A travers des actions de proximité (rencontres, formations, services, actions de sensibilisation, etc.), nous donnons aux femmes l'occasion de s'exprimer, de tisser des liens de solidarité, de prendre conscience des injustices et de les dépasser... Ensemble, nous agissons pour développer l'autonomie des femmes, combattre la précarité, le sexisme, le racisme, les violences et revendiquer une société égalitaire, solidaire et juste.

Notre expertise s'ancre dans la connaissance des réalités de vie des femmes et en particulier des femmes qui pour diverses raisons (précarité, isolement, statut, connaissance de la langue,...) sont moins entendues dans notre société. Nous constatons qu'aujourd'hui, dans le cadre de cette audition, nous sommes la seule organisation de femmes de terrain présente et nous pensons que d'autres organisations de femmes auraient un point de vue intéressant et spécifique à faire valoir sur un tel sujet.

### *Contexte qui pèse sur les femmes aujourd'hui*

Nous menons régulièrement des recherches-actions sur des sujets de société (ex. précarité, violences conjugales). Actuellement, nous travaillons sur la manière dont les femmes vivent la maternité.

- La maternité reste une norme forte pour les femmes dans notre société et les exigences de ce rôle social n'ont cessé d'augmenter depuis 30 ans (importance du soin, de l'alimentation, de l'éducation, de qualité du cadre de vie, etc.). Par ailleurs, les femmes continuent à assumer beaucoup de choses seules ou en tout cas elles portent la charge mentale de ce « travail », tout en devant assumer leur indépendance financière.
- La précarité des femmes reste importante et résulte souvent d'un choix difficile entre sphère privée et sphère professionnelle, mais aussi de mesures qui attaquent les droits sociaux. Or la stabilité et la sécurité des conditions d'existence sont des facteurs fondamentaux dans le « choix » d'avoir un enfant ou non aujourd'hui.
- Les pratiques contraceptives restent fragiles, pour diverses raisons (manque d'informations, coût, pas de partage avec le partenaire, méfiance vis-à-vis du médical, des industries pharmaceutiques, etc.). Les femmes dénoncent aussi régulièrement des normes contraceptives qui ne sont pas adaptées à leur situation. Mais vu la complexité de la vie et de la contraception, les femmes connaîtront toujours des risques de grossesses non-désirées (actuellement une femme sur cinq au cours de sa vie).
- Les droits des femmes sont souvent remis en question ou se limitent à des droits formels et les femmes rencontrent de nombreuses difficultés à faire valoir leurs droits, par exemple face aux institutions souvent décrites comme sourdes et muettes par les femmes.

### *Dépasser le « pour ou contre » une sortie du Code Pénal*

La cristallisation du débat politique sur la sortie de Code Pénal nous semble peu respectueux des femmes. Cela donne l'impression d'une discussion froide et juridique qui laisse de côté les réalités, les enjeux auxquels sont confrontées les femmes qui font ce choix.

Après 28 ans, nous pensons que la loi doit évoluer et comme plusieurs partis l'ont proposé, ces évolutions ne se cantonnent pas à la sortie du Code Pénal mais touchent aussi aux conditions dans lesquels peuvent être pratiqués des avortements. Ne rien changer à ça, c'est ignorer la « détresse » de certaines femmes. Mais réaliser une sortie totale du Code Pénal total en se disant que les pratiques pourront évoluer plus tard nous semble insécurisant pour tout le monde.

Enfin, nous pensons que la sortie du Code Pénal ne peut pas à elle seule lever le tabou et la culpabilisation qui pèsent sur les femmes, même si elle y contribue.

### *Philosophie d'une nouvelle « loi »*

Sur le plan juridique, une nouvelle loi doit viser selon nous à améliorer l'autonomie et le soutien des femmes qui recourent à une IVG, car c'est une décision qui engage les femmes avant tout. Nous nous interrogeons sur la notion de « détresse » : comment ne pas augmenter la « culpabilisation » des femmes tout en permettant que cette « détresse » quand elle existe soit correctement accompagnée. En faire une « loi médicale » pourquoi pas si cela garantit d'améliorer vraiment les droits des patientes, car aujourd'hui, un certain nombre de femmes dénoncent par ailleurs les difficultés qu'elles rencontrent face à certains professionnel-le-s de la santé (pas d'écoute, mépris, actes inutiles ou non-consentis, préjugés sexistes ou racistes, etc.).

Enfin, s'il s'agit de sortir l'avortement du Code Pénal, nous rappelons que la Convention d'Istanbul sur les violences à l'égard des femmes recommande pour sa part de faire de l'avortement forcé une infraction pénale.

### *Renforcement de l'accessibilité*

L'accessibilité à l'IVG doit être renforcée, et pour toutes les femmes. Il y a encore trop d'obstacles : inaccessibilité géographique ou financière (ex. femmes sans mutuelle), ne pas savoir où s'adresser ou être confrontée à un refus, délais longs avant le 1<sup>er</sup> rendez-vous qui accentue la « détresse », mauvaises conditions entourant l'acte, situation hors délais touchant en particulier les femmes les plus vulnérables (jeunes, précarisées, migrantes, etc.), etc. Sinon, cette évolution sera seulement « symbolique » et elle ne changera pas grand-chose dans les difficultés réelles que rencontrent les femmes.

### *Soutien des femmes*

Les femmes rappellent qu'il ne s'agit pas d'un acte banal, comme la maternité n'est pas non plus une expérience banale, bien qu'on oublie trop souvent de le dire (bouleversements physiques, psychiques, dans le couple, la vie sociale, etc.). Les femmes doivent pouvoir compter sur un accompagnement sans jugement et sans culpabilisation et sur une information maximale et adaptée pour prendre leur décision et intégrer cette expérience. Or dans la réalité, de trop nombreuses femmes restent isolées et confrontées aux conséquences du « tabou » qui pèse sur l'avortement (isolement, honte, stigmatisation, ...) mais aussi parfois aux failles des suivis actuels (jugement, infantilisation, non-respect...), y compris parfois dans des centres de planning.

### *En conclusion*

Au regard des insistances que je viens d'évoquer et de notre connaissance des réalités de vie des femmes, Vie Féminine demande aux élu.e.s de dépasser le débat du « pour ou contre » la sortie de l'IVG du Code Pénal. Si la sortie constitue un symbole important, cela ne suffira pas à améliorer dans la pratique la vie des femmes concernées par une IVG. Pour nous, il est essentiel que les débats actuels portent également sur des mesures telles que le raccourcissement du délai minimal de réflexion, le délai pour la grossesse ou encore l'accompagnement des femmes. Nous rappelons aussi l'importance dans ce débat d'entendre la voix des premières concernées, les femmes, pour dessiner le contour d'une nouvelle législation qui s'appuie sur une vision des femmes comme citoyennes autonomes et responsables.